

# Initiative transfrontalière de la forêt du Mayombe

## 1<sup>ère</sup> réunion du Comité technique régional Pointe Noire, République du Congo, du 18 au 19 mars 2010

### Communiqué final

La 1<sup>ère</sup> réunion du Comité technique régional de l'initiative transfrontalière de la forêt du Mayombe s'est tenue dans la salle de réunion de la Préfecture du Kouilou à Loango, en République du Congo du 18 au 19 mars 2010. Elle était organisée par les trois pays signataires de l'Accord tripartite du Mayombe, avec la facilitation du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et du Programme Afrique Centrale et Occidentale (PACO) de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Y ont pris part :

- les représentants des pays (Angola, Congo, RDC) ;
- les partenaires du projet Mayombe (COMIFAC, RAPAC, UNESCO) ;
- le coordonnateur régional et les chefs de composantes (Angola, Congo et RDC) du projet ;
- les représentants du PNUE et de l'UICN-PACO.

Cette 1<sup>ère</sup> réunion visait à échanger sur l'état d'avancement des travaux du projet transfrontalier de la forêt du Mayombe et à impulser une nouvelle dynamique pour sa mise en œuvre.

De manière spécifique, il s'est agi :

- d'examiner et d'approuver le plan d'action du projet Mayombe conformément au Plan d'action faisant partie intégrante de la Déclaration de Cabinda ;
- d'élaborer des stratégies de mobilisation de financements pour l'initiative transfrontalière du Mayombe ;
- d'échanger sur les contributions possibles du projet Mayombe à l'Année internationale de la biodiversité (2010) et à l'Année internationale des forêts (2011) ;
- de convenir sur les critères de sélection des représentants de la société civile des trois Etats ;
- d'élaborer des stratégies pour la mise en place du Comité technique national conformément aux articles 15 et 16 du Mémoire d'accord ;
- d'adopter le processus de suivi et d'évaluation des activités du projet ;
- d'identifier les nouvelles idées de projet.

La modération générale de la rencontre était assurée par M. Jean Pierre Agnangoye, Secrétaire Exécutif du Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) et la facilitation quotidienne s'est déroulée de manière rotative. Les travaux se sont déroulés en trois principales étapes :

- La cérémonie d'ouverture ;
- Les exposés et échanges en plénière ;
- La cérémonie de clôture.

#### I- CEREMONIE D'OUVERTURE

Elle a été ponctuée par trois interventions :

##### **a- Le mot de bienvenue de M. Aliou Faye, Représentant du Directeur Régional de l'UICN-PACO empêché.**

Au nom du Directeur Régional de l'UICN-PACO, M. Faye a adressé les vives salutations au Directeur Général de l'environnement, au représentant du PNUE, aux autorités congolaises et à l'équipe du projet Mayombe. Il a par ailleurs transmis les profonds remerciements de l'UICN au PNUE qui a été en rapport avec les Etats, à la base de l'élaboration du projet et qui a cru en la capacité et l'engagement de l'UICN pour sa mise en œuvre. Les trois Etats ont été aussi remerciés pour leurs contributions au lancement de ce projet transfrontalier. Il a précisé que l'UICN est d'autant plus reconfortée par ce projet que la gestion des écosystèmes transfrontaliers et la collaboration avec les Etats s'inscrivent dans son Programme quadriennal 2009-2012. En plus, l'Union a des expériences en Afrique centrale qui pourront être capitalisées dans le cadre de ce projet.

#### **b- Le mot de M. Serge Bounda, représentant du PNUE.**

Il a exprimé, au nom du PNUE, le plaisir d'être présent aux assises et de continuer à travailler avec les parties prenantes du projet Mayombe. Après avoir remercié le pays hôte, les différentes délégations et les institutions partenaires du projet, il a rappelé que le projet appartient aux pays tout en les rassurant de l'accompagnement et de la facilitation de l'UICN, du PNUE et des autres partenaires. Pour le PNUE, il est pour l'instant important de réfléchir aux bénéfices du projet Mayombe par rapport à tous les enjeux de l'heure, notamment l'année internationale de la biodiversité, l'année internationale des forêts et les négociations en cours sur le climat, précisément sur le REDD+. Le calendrier international jouant en la faveur du projet, il est urgent d'élaborer des propositions de projets pour bénéficier de la masse financière disponible auprès des donateurs. Pour clore son propos, il a précisé que cette responsabilité est celle du Coordonnateur du projet et des chefs de composantes qui bénéficieront des appuis de l'UICN et du PNUE.

#### **c- Le discours d'ouverture de M. Donatien N'zala, Représentant du Ministre du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement du Congo.**

Le Directeur Général de l'économie forestière du Congo a remercié les participants d'avoir accepté de prendre part à la 1<sup>ère</sup> réunion du Comité technique régional. Après avoir fait un bref historique des réunions précédemment organisées dans le cadre du projet, M. N'zala a rappelé les principaux objectifs de la présente rencontre. Il s'est dit rassuré de la qualité des résultats qui seront issus des travaux au regard de la diversité des participants présents et de leur expertise. Pour terminer, il a souhaité plein succès aux travaux et a déclaré, au nom du Ministre du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement du Congo, ouvert les travaux de la 1<sup>ère</sup> réunion du comité technique régional de l'initiative transfrontalière de la forêt du Mayombe.

## **II- PRESENTATIONS**

Les exposés suivants ont été présentés et suivis d'échanges :

- Objectifs et résultats attendus par Cléto Ndikumagenge, UICN-PACO ;
- Présentation du Mémoire d'accord avec un accent particulier sur la 1<sup>ère</sup> réunion du comité technique régional par Cléto Ndikumagenge, UICN-PACO ;
- Présentation du projet Mayombe : situation de mise en œuvre de l'initiative transfrontalière par Agostinho Chicaia ;
- Etat d'avancement du projet Mayombe par Agostinho Chicaia ;
- Présentation du plan détaillé des principales composantes de l'opération avec leurs budgets par Agostinho Chicaia et les chefs de composantes (Angola, Congo et RDC) ;
- Etude de faisabilité de la mise en œuvre du projet Mayombe par Agostinho Chicaia ;
- Classement de la forêt du Mayombe dans l'une des 6 catégories d'aires protégées de l'UICN : un modèle de gestion adapté à l'initiative du Mayombe par Aliou Faye, UICN-PACO ;
- Types d'aires protégées qui existent dans la zone du projet Mayombe par Marcelin Agnagna, CARPE-Congo ;
- Elaboration d'une vision et d'un document stratégique sur le Mayombe et le REDD+ en tenant compte de l'année internationale de la biodiversité (2010) et de l'année internationale des Forêts (2011) par Serge Bounda, PNUE ;
- Déclarations des partenaires du projet Mayombe sur les opportunités de mobilisation des ressources additionnelles :
  - \* UNESCO, Noeline Raondry Rakotoarisoa ;
  - \* RAPAC, Jean Pierre Agnangoye ;
  - \* PNUE, Serge Bounda ;
  - \* CARPE, Marcelin Agnagna ;
- Etat de la mise en œuvre du Plan d'action du projet Mayombe par Agostinho Chicaia.

Les participants ont amélioré leur compréhension sur le plan d'action et le budget présentés et proposé des orientations stratégiques pour la mise en œuvre du projet. Les échanges ont aussi porté sur les activités prévues dans le plan de travail du projet Mayombe, en rapport avec les axes de l'Accord tripartite, et ont permis de recadrer le plan d'action en indiquant les échéances. Ledit plan d'action a été validé sous réserve des amendements qui y seront apportés. Les participants se sont également appesantis sur l'implication de la société civile dans la mise en œuvre du projet.

Des discussions, il est ressorti la nécessité :

- d'améliorer la communication (interne et externe) du projet ;
- d'élaborer un plan détaillé et budgétisé (Coordonnateur et Chefs de composantes) ;
- de mettre en place les comités techniques nationaux dans les trois Etats ;
- de mettre en place un cadre réglementaire de concertation et le rendre fonctionnel ;
- d'impliquer, autant que possible, toutes les parties prenantes aux prochaines réunions de programmation du projet ;
- de prendre en compte les activités d'éducation environnementale pour changer les comportements des communautés dans la zone du projet ceci afin de pérenniser les acquis issus des activités génératrices de revenus introduites ;
- d'identifier, avec rigueur et sur la base des critères objectifs, les membres de la société civile à impliquer dans la mise en œuvre du projet ;

Les partenaires du projet ont exprimé leur disponibilité à apporter leurs appuis multiformes à la mise en œuvre du projet.

### **III- RECOMMANDATIONS**

Au terme des travaux, les participants ont formulé des recommandations générales et spécifiques :

#### **a- Recommandations générales**

- A chaque étape de la mise en œuvre du projet, toujours se référer au Mémoire signé par les Etats.
- Pour concrétiser l'Accord tripartite des pays relatif aux aires transfrontalières de conservation du Mayombe, élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion transfrontalier ;
- Intégrer dans les actions prioritaires, la mobilisation des financements additionnels en saisissant les opportunités actuelles et potentielles ;
- Impliquer les communautés dans le choix de la catégorie de l'aire protégée qui sera identifiée dans la zone du projet.

#### **b- Recommandations spécifiques à l'endroit :**

##### **\* De la Coordination :**

- Partager les TDRs de la consultation sur l'étude de faisabilité et du processus REDD pour recueillir des suggestions éventuelles ;
- Elaborer les TDRs qui seront transmis à l'Angola pour la délimitation et le classement d'une aire protégée dans la zone du projet ;
- Renforcer la collaboration avec les Etats et la communication avec toutes les parties prenantes ;
- Préparer les dossiers à soumettre aux organes en vue d'éventuels financements ;
- Elaborer une liste des différentes études de faisabilité réalisées et/ou envisagées ;
- Associer les présidents/coordonnateur des comités nationaux MAB à la réflexion sur la création de l'aire transfrontalière dans la zone du projet ;
- Elaborer et partager les TDRs pour l'examen et l'analyse des cadres institutionnel, législatif et juridique qui seront soumis aux Etats pour validation ;
- Préparer un dossier à soumettre au 5<sup>ème</sup> Conseil du Fonds Mondiale pour l'Environnement (FEM), au Fonds Forestier pour le Forêts du Bassin du Congo (FFBC / CBFF) en collaboration avec les gouvernements ;
- Préparer la prochaine réunion tripartite au niveau ministériel ;
- Elaborer les TDR de toutes les activités importantes et les faire approuver par le Comité Technique Régional (CTR) et le Comité Technique Ministériel (CTM).

##### **\* Des chefs de composantes :**

- Se rapprocher des coordinations nationales REDD de leurs pays respectifs (RDC, Congo) en vue de mettre en place des synergies ;
- Faire une revue de littérature sur les questions foncières dans chaque pays, qui sera complétée, en cas de besoin, par une enquête rapide dans la zone du projet ;
- Préparer un document sur la base de modèle de projet du PFBC pour les actions qui seront retenues dans le cadre des petits projets. Les actions retenues feront l'objet d'une validation par le comité national qui transmettra à la coordination, à l'UICN et au PNUE (Mi avril 2010). Le PNUE a promis de transmettre, aux

chefs de composantes du projet, le format d'élaboration des petits projets du Fond Forestier pour le Bassin du Congo (FFBC) ;

- Mettre en place les Comités Techniques Nationaux (CTN).

**\* Des Etats :**

- Que les comités nationaux MAB soient renforcés dans les pays pour qu'ils contribuent à l'identification des sites potentiels à ériger en réserve de biosphère, à la préparation des dossiers à soumettre à l'UNESCO ;
- Que les Etats formalisent la désignation des Points Focaux du projet dans leurs pays respectifs.

Pour l'Angola :

- Que le Gouvernement accélère la délimitation et le classement d'une aire protégée dans la zone du projet ;
- Que l'Angola développe sa stratégie REDD.

Pour le Congo :

- Diligenter le processus d'extension de la réserve de biosphère jusqu'en Angola et créer un corridor le reliant au parc national de Conkouati.

Pour la RDC :

- Tenir compte de la vision du Ministère en charge des forêts et de la conservation qui veut, qu'en plus de la réserve de biosphère de Luki, soient intégrées les réserves forestières de l'Etat, les concessions forestières ex-Forabola riches en biodiversité (présence des gorilles, singes) et enfin du Parc marin mangrove.
- Outre ces espaces à conserver, créer un corridor biologique pour relier la réserve de biosphère de Luki à celle de Dimonika en République du Congo.

**\* De la Facilitation (UICN) :**

- En collaboration avec la coordination et le PNUE, élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication du projet (identification des canaux appropriés pour communiquer sur le projet) ;
- Adresser une correspondance aux différents gouvernements pour les informer de la mise en place de l'équipe du projet et du développement du processus ;
- Acquisition des ordinateurs du projet avant le 5 avril 2010.

**\* Du PNUE :**

- En collaboration avec la facilitation, appuyer le comité technique dans la formulation et la mise en œuvre d'une stratégie et d'une feuille de route claires pour la réalisation des activités dans le cadre de l'année internationale de la biodiversité.
- Assurer les opportunités de visibilité du projet à travers les grands événements d'importance mondiale prévus en 2010 ;

#### **IV- CEREMONIE DE CLOTURE**

Au cours de la cérémonie de clôture, le représentant de l'UICN a au nom de tous les participants remercié le PNUE, la coordination du projet et le comité d'organisation de la qualité de l'organisation. Il a exhorté tous ceux qui sont concernés à mettre en œuvre dans les délais convenus la feuille de route élaborée

#### **V- PROCHAINES ETAPES**

- Le plan d'action du projet devra être finalisé par la coordination et les chefs de composantes avant leur départ de Pointe Noire (après la présente réunion).

- La 2<sup>ème</sup> réunion du comité technique régional se tiendra à Pointe Noire, deux jours avant la réunion ministérielle (de préférence mi mai 2010), en fonction de l'agenda des Ministres. A cet effet, les points focaux devront sensibiliser les ministres pour susciter la prise de décision sur les dates précises de cette rencontre.

Fait à Loango, Kouilou, le 19 mars 2010

Les participants